



ARRÊTÉ N°178/2022

Circulation interdite alternée par feux tricolores Rue Sainte-Anne Le 22 Décembre 2022 de 9h00 à 13h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau télécom, la circulation sera alternée par feux tricolores au droit du chantier devant le n°26 rue Sainte-Anne le 22 décembre 2022 de 9h00 à 13h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Free réseau.

Fait à QUÉVERT, le 07/12/2022

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

